

Réunion du CA du 16 décembre

Présents : Gaël Vandezande, Cédric Delespaux, Daniel Bonvoisin, Adrien Linchamps, Delphine Lombard, Quentin de Saint Aubert, Fabrice Wauthy et Benjamin Anciaux.

Excusé : Martin Cocle.

Lieu et heure du début : Wolujeune 19h30

Approbation du P.V. de novembre.

Le PV est approuvé et sera mis en ligne.

Daniel demande que les messages d'annonce des prochains CA soient également postés sur Kernel (en plus de facebook). Le travail des permanents pourra également être envoyé à cette liste.

Questions et remarque sur les notes des permanents

Pas de remarque, la note correspond bien à la demande du CA.

Sécurité entrepôt

Une assurance du matériel de l'entrepôt (estimation à 50.000 euros) contre l'incendie reviendrait à 52 euros par an et une autre contre le vol reviendrait à 208 euros par an. Cette dernière n'est faisable que si un système de sécurité est installé.

En cas de vol, l'assurance remboursera les éléments pour lesquels on peut montrer une facture. Gaël précise que peu de matériel serait ainsi protégé car plusieurs pièces comme les éléments de décors n'ont aucune valeur intrinsèque. Les éléments assurables sont le groupe électrogène, les outils et le matériel de cuisine. Gaël précise enfin qu'il est possible d'écrire un dossier d'assurance pour éviter les mauvaises surprises mais que cela prend beaucoup de temps et d'énergie (description complète des pièces à assurer, photographies, mesures, etc.)

Plusieurs solutions sont valables pour le système de sécurité. Des systèmes de sécurité standards comprenant des détecteurs avec badge et des caméras de surveillance sont estimés entre 700 et 850 euros (modèle domestique). Un système de sécurité équipé d'une caméra anti-vandalisme est estimé à 950 euros. A ces tarifs doivent s'ajouter les assurances et l'abonnement internet (variant de 550 à 650 euros par an).

Gaël émet l'hypothèse d'une transmission de donnée par 2G/3G au lieu d'un abonnement internet. Une antenne à gain devrait être ajoutée au matériel mais diminuerait les coûts d'abonnement.

Gaël précise également que le matériel d'alarme doit être certifié INCERT pour que l'assurance le juge valable.

Daniel estime que le coût du système de sécurité doit être minime et satisfaire juste l'assurance car, en cas de vol, on ne retrouvera jamais les éléments volés et l'assurance sera notre seul remède. Il propose aussi que ce dossier soit traité entre Fabrice, Gaël pour proposer une solution finale au prochain CA.

IT

Le serveur BE Larp se base sur un contrat de 2009. On peut avoir 4 fois plus de ressources pour 2 fois moins cher ou une même puissance approximative pour un quart du prix. Le CA donne accord de principe pour ce second projet et Fabrice lancera l'équipe IT sur le transfert des données.

Le CA rappelle que le site doit être opérationnel pour AVATAR.

Il faudra travailler sur deux serveurs simultanément (et donc payer deux serveurs le temps du

transfert des données). Gaël précise que les modules AVATAR ne doivent pas simplement être transférés, ils doivent aussi être modifiés. L'équipe IT a précisé que cela prendrait du temps (environ 6 mois plus une période de tests).

La question de Gilles Masy : si un membre décide d'héberger son site sur le serveur et que ce membre par la suite quitte BE Larp, que fait-on ? Réponse : on voit quand cela arrivera.

Fabrice évoque la possibilité de mettre un NAS à Tubize pour synchroniser les données des deux ordinateurs avec le serveur et gagner du temps par rapport à la situation actuelle (connexion montante limitée à 1Mbps). Dans l'autre sens le NAS servirait à faire un snapshot du serveur en cas de crash complet de la machine (et non des disques).

Le CA remet la décision de la dépense d'un NAS à plus tard en attendant l'arrivée de détails moins techniques. Fabrice se renseignera sur le service de backup serveur proposé par OVH.

Cédric et Gaël proposent à Fabrice de leur envoyer les données, d'en discuter et de proposer une solution au prochain CA.

Résultat AVATAR 2013

En très résumé : AVATAR a fait 87000 euros d'entrée et 82000 de sortie. Soit un bilan de +/- 5000 euros de bénéfice soit 2000 de plus que les 3000 demandés.

Vu les résultats, AVATAR a pris à sa charge le rachat du petit matériel logistique sur les 3500 euros alloués par le CA.

Pour l'année prochaine, le boni alloué sera le bénéfice (à retirer le montant des rachats du matériel volé).

Benjamin contactera la loterie nationale et le Tourisme pour voir où en est la demande de subside.

Budget Fédération

Le budget des prévisions, on sera en dessous des dépenses budgétaires.

Benjamin fera changer le numéro de compte pour l'administratif.

Problème défraiement bénévole : on n'a pas dépensé l'argent voté dans le budget.

Personne dans la Fédé ne doit être défrayé. Gaël et Adrien établiront une liste de personne à défrayer (pour rappel, le CA a décidé de travailler par montant de 25 euros par jour).

Il faut faire la répartition. On demande à l'équipe AVATAR de faire une courte liste des bénévoles bénéficiaires et en faire une répartition (avant 31/12).

Dans l'idéal, il faudrait déterminer un pool de jours par responsable de cellule et ce serait à eux à les gérer.

Pour les factions, les défraiements pourraient être des places gratuites.

Cahier des charges AVATAR 2014

Gaël se demande si on ne devrait pas établir des gardes fous (pour les investissements par exemple ou des investissements non-durables).

Il existe un cahier des charges (c'est dans les statuts) mais il n'est pas contraignant et ne développe qu'une philosophie. Gaël pense qu'il faudrait que l'on se penche sur l'établissement de garde-fous pour éviter un autre 2007 (il n'y a pas de contrôle financier de la Fédé sur AVATAR).

Il n'y a pas vraiment de solution miracle à ce problème car plus de règles de sécurité implique moins de liberté pour l'équipe organisatrice.

Une proposition serait de compartimenter le budget. Ce serait une mesure de sécurité qui ne bloquerait pas l'autonomie de CORE.

Une autre proposition serait que les permanents organisent une réunion avec les anciens et les nouveaux organisateurs d'AVATAR afin de commencer l'écriture du livre blanc (How to do AVATAR ?) et que les permanents puissent voir comment accompagner une nouvelle équipe (sans les contraindre ni effectuer leur travail°).

Service de prêt

Il faut lancer le service maintenant. Gaël, Adrien et Fabrice vont aller voir sur place, déterminer ce qu'il faut ajouter et ensuite faire les courses.

Il faut trouver une date.

BEta Larp

Quel administrateur sera présent ? Adrien, Delphine, Quentin et peut-être Cédric. On ne doit pas présenter le budget à BEta Larp (on le présentera à l'AG).

Demain, Benjamin demandera à Stéphanie le calcul prévisionnel des coûts APE.

Avoirs de la Rose

On ne verse l'argent que quand les insulaires auront créé une asbl (qui doit être membre de BE Larp). Gaël note que le départ de Cerbères ASBL de ce groupe ne remet pas en question le versement de l'argent.

Préparation AG

Il faut bien contacter personnellement les nouvelles ASBL pour leur proposer de devenir membre. On peut les trouver via les forums, facebook, le calendrier, etc.

Votre rédacteur : Benjamin Anciaux.